

directeurs de l'OCDE, avec les représentants des entreprises concernées, afin de discuter du processus de l'ONU, des activités commerciales en RDC et des Principes directeurs de l'OCDE.

Des représentants du MAECI et du PCN ont en outre communiqué avec les représentants de diverses ONG qui s'intéressent aux conclusions du Groupe d'experts et les ont rencontrés. La discussion a porté principalement sur le rapport du Groupe d'experts, sur les Principes directeurs de l'OCDE et sur l'approche du gouvernement à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises.

Les représentants du PCN du Canada et ceux des PCN de neuf autres pays membres de l'OCDE ont tenu une réunion à Paris avec des représentants du Groupe d'experts de l'ONU en avril 2003. Les PCN ont proposé de coopérer avec le Groupe d'experts et ont demandé que celui-ci leur communique les informations relatives aux violations des Principes directeurs commises par les entreprises.

À la suite de la prolongation de son mandat, le Groupe d'experts publiera un rapport de suivi qui sera basé notamment sur ses entretiens avec les entreprises citées à l'annexe III. La publication du prochain rapport est prévue pour novembre 2003.

Le gouvernement, y compris le PCN du Canada, attendra la publication du prochain rapport du Groupe d'experts avant de prendre d'autres mesures en ce qui concerne les entreprises canadiennes citées à l'annexe III du rapport d'octobre 2002. Le gouvernement envisage diverses possibilités d'intervention dans le cas où les entreprises canadiennes en question continuent d'être accusées de violer les Principes directeurs de l'OCDE ou d'avoir un comportement socialement irresponsable. En outre, le PCN du Canada envisage actuellement diverses possibilités de faire une promotion plus efficace des Principes directeurs de l'OCDE et des principes généraux de la RSE, auprès des entreprises actives dans des zones de conflit comme la RDC. Le gouvernement fait également de la promotion active, à l'OCDE et au sein d'autres organisations, sur la question de la conduite responsable des affaires dans les zones de conflit.

En ce qui concerne les « Personnes pour lesquelles le Groupe recommande [...] l'interdiction de voyager », le gouvernement se propose d'examiner plus attentivement toute demande de visa présentée par ce type de personnes et d'appliquer les dispositions de la *Loi sur l'immigration et la*